

Commune de EVIN-MALMAISON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE  
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE ET DE BUREAUX  
par la S.C.C.V EMALMAISON

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 1er octobre 2018, une enquête publique environnementale unique est ouverte pendant 31 jours à partir du 22 octobre 2018, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique et de bureaux sur la commune de EVIN-MALMAISON par la S.C.C.V EMALMAISON.

Mme Linda TEMPESTINI est chargée du suivi du dossier de la S.C.C.V EMALMAISON (Tél. : 06.65.41.26.11 – linda.tempestini@etyo.com).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de EVIN-MALMAISON siège de l'enquête, sise 120, rue Emile Basly, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://drive.google.com/drive/folders/1JR6b-BOwhqit9ZTV6PwNC4f6sVeZ-W-s?usp=sharing>

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Courcelles-les-Lens, Dourges, Leforest, Noyelles-Godault, Auby (59), Flers-en-Escrebieux (59) et Ostricourt (59).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de EVIN-MALMAISON siège de l'enquête, du 22 octobre 2018 au 21 novembre 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de EVIN-MALMAISON ou les formuler à M. Didier CHAPPE, proviseur de lycée, retraité, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le lundi 22 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 30 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 9 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 15 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mercredi 21 novembre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 22 octobre 2018 au 21 novembre 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Autorisation – S.C.C.V EMALMAISON – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de EVIN-MALMAISON ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le maire d'EVIN-MALMAISON statuera sur la demande de permis de construire et le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Autorisation – S.C.C.V EMALMAISON, les informations relatives à ce projet.